

Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 6 mars 2023

Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'importance de l'école de la République pour construire une culture commune de haut niveau pour répondre aux défis de l'avenir et permettre l'émancipation de tous les enfants ;

Considérant que l'ambition pour l'école est liée aux moyens alloués à l'Éducation nationale pour les réaliser ;

Considérant l'austérité infligée à l'Éducation nationale depuis plus de cinq ans sous la mandature d'Emmanuel Macron, qui s'est traduite par la suppression de plus de 7900 postes d'enseignant·e·s titulaires et des rendus de crédits à Bercy, se traduisant par une lente mais continue dégradation du service public d'éducation ;

Considérant que le gouvernement planifie la suppression de 1 117 postes d'enseignant·e·s titulaires pour la rentrée de septembre 2023 sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant les projets soumis ou à soumettre aux CDEN des 13 février et 6 mars, contenant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que dans le 11^e arrondissement, ce sont 13 fermetures de classes dans 13 écoles qui sont envisagées pour la rentrée 2023 dans les écoles maternelles 10 bis rue Duranti, 111 avenue Parmentier, 13 boulevard Richard Lenoir, 31 rue Godefroy Cavaignac et les écoles élémentaires 39 Alexandre Dumas, 8 cité Voltaire, 22 rue Saint Maur, 35 rue Godefroy Cavaignac, 4 avenue de Bouvines, 11 bis avenue Parmentier, 109 avenue Parmentier A, 14 rue Titon, 24 rue Saint Sébastien ;

Considérant que la dotation horaire globale des collèges du 11^e arrondissement est insuffisante au regard des besoins de ces établissements ;

Considérant que ces suppressions régulières de postes et la réforme chaotique de la formation des enseignant·e·s ont entraîné de sérieuses difficultés d'attractivité des concours de recrutement et un recours déraisonnable aux emplois contractuels ayant mis en péril la rentrée 2022 avec des besoins importants en remplacement non satisfaits ;

Considérant que le contexte post Covid devrait au contraire nous inciter à baisser le nombre d'élèves par classe dans la mesure où cette crise sanitaire a laissé des traces profondes chez les élèves, exacerbant les difficultés scolaires et les décrochages, et nécessitant une présence accrue de professeur·e·s auprès des élèves ;

Considérant que les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens,

Considérant, précisément sur ce point, l'étude *Regards sur l'Éducation* publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant que la baisse démographique doit être saisie comme une opportunité pour baisser structurellement le nombre d'élèves par classe ;

Considérant qu'il est par ailleurs indispensable de continuer de recruter des enseignant·e·s titulaires supplémentaires pour couvrir les besoins en remplacements, maîtres et maîtresses spécialisés et réseaux Rased afin de répondre aux fragilités de l'Éducation nationale et aux dégâts du Covid ;

Considérant que le rectorat envisage de fermer des classes y compris dans des écoles qui ont déjà subi une fermeture l'année dernière ;

Considérant que ces fermetures vont dégrader encore un peu plus des conditions de travail déjà difficiles pour les enseignants et les enseignantes alors que le métier n'attire plus suffisamment de candidat·e·s au concours pour pourvoir tous les postes ouverts, et que le rectorat, pour compenser, recrute avec peine de nouveaux personnels contractuels par « job-dating » ;

Considérant que Paris est l'académie de France dans laquelle la ségrégation est la plus forte et qu'il faudrait au contraire massivement investir humainement et matériellement dans l'école publique pour améliorer la mixité sociale et scolaire ;

Considérant que cette année encore la baisse des moyens alloués aux collèges affecte la qualité d'accueil des élèves, sans que cela ne soit justifié par le même argument démographique que le 1^{er} degré ;

Considérant la campagne *touchepasamaclasse* rassemblant des organisations de parents d'élèves, des organisations syndicales, des associations et des élu·e·s de différents groupes, parisiens, régionaux, députés et sénateurs, déjà signée par des milliers de parents qui demandent au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'éducation nationale ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, du groupe Communiste et Citoyen, et du Groupe Écologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

que le Ministère de l'Éducation nationale :

- annule la suppression prévue de tous les postes d'enseignant·e·s des 1^{er} et 2nd degrés à Paris ;
- diminue en conséquence le nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles, collèges et lycées ;
- renforce les brigades de remplacements, ainsi que les enseignant·e·s spécialisé·e·s dans les écoles.

Résultat des votes :

Abstention : Les élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes).

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est adopté à l'unanimité